

Déclaration relative à la loi britannique sur l'esclavage moderne (*UK Modern Slavery Act*)

Cette déclaration a été faite par NTN Europe S.A. pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2023, conformément à la section 54 du Modern Slavery Act 2015 et a été approuvée par le Conseil d'administration en juillet 2023.

Cette déclaration est mise à jour chaque année financière et a été faite par NTN Europe et ses deux filiales, NTN Wälzlager GmbH et NTN Bearings (UK) Ltd.

L'objectif de cette déclaration est de présenter les mesures mises en place au sein de l'entreprise et de ses deux filiales pour garantir que l'esclavage moderne ne fait pas partie de la conduite de nos activités ou de notre chaîne d'approvisionnement.

NTN Europe est l'un des principaux concepteurs, développeurs et fabricants mondiaux de roulements, de modules linéaires, de joints homocinétiques, de codeurs, de galets de synchronisation, de pièces de rechange pour véhicules, de produits et de services de maintenance. Nos produits sont en grande partie fabriqués sur nos sites industriels.

NTN Europe propose des solutions globales (Product Life Cycle Management), notre offre personnalisée (de la conception au stockage) intègre la maintenance, la formation des équipes et tous les services qui optimisent la performance du produit dans son application.

NTN Europe a son siège social à Annecy (France).

1. RSE

[La responsabilité sociale des entreprises](#) est un des fondements de la gouvernance de NTN Europe.

Pour garantir la pérennité de notre entreprise et la durabilité de nos activités, nous devons répondre aux attentes de notre actionnaire, mais aussi à celles de toutes nos parties prenantes, à savoir nos employés, nos clients, nos fournisseurs et les communautés locales.

Nous avons également une responsabilité face aux défis sociétaux, en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, en préservant toutes les ressources naturelles, en promouvant la diversité et l'inclusion, en garantissant le respect des droits de l'homme tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous demandons à nos partenaires commerciaux d'intégrer les préoccupations environnementales dans leurs activités et interactions commerciales. Ils s'engagent à appliquer les conventions, normes et réglementations nationales et internationales en vigueur.

Avec la [note EcoVadis de 77/100](#) obtenue en octobre 2022, NTN reste au niveau PLATINE pour sa démarche RSE en Europe.

2. Gestion de l'esclavage et de la traite des êtres humains au sein de notre organisation

a. Code de déontologie

En 2010, NTN Europe a mis en place un code d'éthique décrivant en détail nos principes éthiques fondamentaux et la manière dont nous entendons mener nos opérations au sein du groupe.

Son déploiement s'inscrit dans une démarche de progrès continu : nous avons donc publié une nouvelle version début 2020, plus complète et plus enrichie d'exemples pour répondre aux exigences législatives de la loi française " Sapin II ".



Le respect de ce code de déontologie est inscrit dans le règlement intérieur de NTN Europe, et en cas de non-respect, des sanctions sont prévues.

Cette politique spécifique intègre la vision du groupe NTN en matière d'éthique et de conformité, notamment les recommandations et procédures pour assurer le respect et la protection des personnes, et nous nous engageons à ce que chaque collaborateur en prenne connaissance. Ce code d'éthique est transmis à nos partenaires commerciaux, qui doivent adhérer à nos valeurs.

b. Formations

Nous nous efforçons de sensibiliser les salariés du Groupe à l'éthique par le biais de formations d'une durée de 2 heures pour tous les salariés nouvellement embauchés au sein de l'entreprise. Le taux de formation pour l'année fiscale 2022 est de 97,1%. Toute la documentation nécessaire est disponible sur notre Intranet Compliance qui est accessible à tous les salariés à tout moment.

Notre objectif est de réduire le risque d'esclavage moderne dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement en sensibilisant nos employés aux principaux risques qui peuvent survenir à tout moment.

3. Gestion de l'esclavage et de la traite des êtres humains dans la chaîne d'approvisionnement

a. Gestion de la chaîne d'approvisionnement

NTN Europe est pleinement engagée dans le respect des droits de l'homme et attend de chacun de ses fournisseurs et de ses propres sous-traitants, quel que soit leur pays de résidence, qu'ils appliquent les principes de l'**Organisation Internationale du Travail**.

Cet engagement implique de rejeter toute forme de travail forcé ou d'esclavage moderne, de soutenir l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination du harcèlement et de la discrimination en matière d'emploi et de profession, mais aussi la protection des employés contre les représailles grâce à un processus de dénonciation, la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

NTN Europe attend de ses fournisseurs qu'ils privilégient les initiatives favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes et qu'ils développent la diversité des équipes dans toutes ses composantes : mixité des origines ethniques et sociales, place accordée aux jeunes et aux seniors, intégration des personnes handicapées.

L'exploitation minière est une source importante de revenus pour de nombreux États. Cependant, cette même richesse minière joue un rôle majeur dans la persistance de l'insécurité dans ces pays. Par exemple, si des minerais de conflit (tungstène, tantalite, étain, or) sont nécessaires à la fonction ou à la production d'un produit, le fournisseur doit déclarer ses sources d'approvisionnement et doit être en mesure de justifier cette déclaration.

NTN Europe encourage ses partenaires commerciaux à développer les compétences de leurs employés. La formation professionnelle doit être considérée comme un outil de performance, augmentant le vivier de talents, de connaissances et d'expériences de l'entreprise.

Il est important pour NTN Europe d'avoir des relations avec des partenaires commerciaux qui intègrent dans leurs politiques, leurs activités et leurs interactions des préoccupations environnementales fortes.

Le processus de décision de nos panels de fournisseurs est soumis à la validation d'un comité qui motive ses décisions selon des critères précis et transparents. NTN Europe utilise une plateforme automatisée mondialement reconnue pour évaluer les fournisseurs sur la base de questionnaires d'auto-évaluation (SAQ) de 17 questions telles que les conditions de travail et les droits de l'homme, la santé et la sécurité, ...



NTN Europe

1 rue des Usines · BP 2017 · 74010 Annecy Cedex · France · Tél. +33 (0)4 50 65 30 00

S.A. au capital de 322 639 919 € · RCS ANNECY B 325 821 072 · Id. Fiscale : FR 48 325 821 072 · SIRET 325 821 072 00015 · Code APE 2815 Z · Code NACE 28.15

b. Charte des marchés publics durables

Depuis 2016, NTN Europe s'appuie sur une charte d'achats collaboratifs et durables pour rappeler ses engagements en matière de relations commerciales, d'éthique et d'environnement et préciser ses exigences vis-à-vis de ses fournisseurs.

En 2022, dans une démarche de progrès, NTN Europe a déployé une nouvelle charte d'achat durable pour couvrir de nouveaux sujets sur les aspects RSE tels que :

- Conditions de travail et droits de l'homme : salaires et avantages sociaux, conditions de travail, harcèlement.
- Santé et sécurité : Préparation aux situations d'urgence, ergonomie du lieu de travail, manipulation de produits chimiques, protection contre les incendies.
- Éthique des affaires : Vie privée, responsabilité financière (registres exacts), gestion responsable de l'information, pratiques anticoncurrentielles et antitrust, prévention de la corruption, conflits d'intérêts, contrefaçons, contrôles des exportations et sanctions économiques, dénonciation et protection contre les représailles.
- L'environnement : Émissions de gaz à effet de serre, qualité et consommation de l'eau, qualité de l'air, biodiversité, sécurité des consommateurs.

4. Due Diligences

NTN Europe s'engage à évaluer les risques liés à la région la plus touchée par les violations des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'esclavage moderne.

Pour lutter contre les violations des droits de l'homme, nous avons initié une démarche KYC (Know Your Customer) et KYS (Know Your Supplier). L'objectif est de mieux connaître nos partenaires et de détecter si l'entreprise, ses actionnaires, ses bénéficiaires effectifs ou ses dirigeants ont été condamnés, font l'objet de sanctions internationales ou sont politiquement exposés.

Ces résultats sont partagés périodiquement avec les équipes de vente/achat afin qu'elles puissent faire le point sur les risques associés et prendre les mesures nécessaires.

5. Dénonciation

NTN Europe a affirmé son engagement dans la lutte contre l'esclavage moderne en mettant en place un système d'alerte qui a été mis à la disposition de toutes les personnes internes et externes en relation avec NTN Europe, qu'il s'agisse d'employés, de bénéficiaires, de clients, de fournisseurs, ou de tout autre partenaire du groupe, en plus des méthodes d'alerte habituelles.

Cette ligne d'alerte est disponible pour permettre à toutes les parties prenantes de signaler des comportements potentiellement contraires à l'éthique et aux règles applicables via une organisation spécifique de recueil et de traitement des alertes au sein de NTN Europe par le biais d'une procédure d'alerte disponible pour tous et facilement accessible aux salariés et collaborateurs externes de l'entreprise à partir du site internet. Cette procédure garantit l'anonymat des salariés.

6. Engagement

Cette déclaration constitue la déclaration de NTN Europe S.A. et de ses deux filiales, NTN Wälzlager GmbH et NTN Bearings (UK) Ltd, en réponse à la loi sur l'esclavage moderne de 2015. Elle s'applique à l'année fiscale se terminant le 31 mars 2023.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration le : 25/07/2023

Nom de l'entreprise : NTN Europe SA

Représenté par : D. LAJILLA

Date et signature : 26/07/2023



NTN Europe

1 rue des Usines · BP 2017 · 74010 Annecy Cedex · France · Tél. +33 (0)4 50 65 30 00

S.A. au capital de 322 639 919 € · RCS ANNECY B 325 821 072 · Id. Fiscale : FR 48 325 821 072 · SIRET 325 821 072 00015 · Code APE 2815 Z · Code NACE 28.15